



Demande de renouvellement Concession funéraire

Je soussigné(e) (Nom et Prénoms)

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

Lien avec le concessionnaire :

.....

Sollicite, auprès de la commune de Les Chavannes-en-Maurienne, le renouvellement de la concession funéraire dans le cimetière communal.

De la concession référencée :

Emplacement :

Numéro de concession :

Pour une durée de : 15 ans 30 ans 50 ans

J'atteste avoir pris connaissance des éléments suivants :

Après le décès de la personne titulaire de la concession, elle appartient à ses héritiers (en indivision). Si l'un des héritiers paie le renouvellement de la concession, le paiement vaut pour tous les héritiers. Un ayant droit qui renouvelle une concession funéraire n'en devient pas pour autant le titulaire. Le renouvellement est présumé avoir été fait dans l'intérêt de l'ensemble des indivisaires, descendants du fondateur.

La concession est un simple droit d'usage. La commune reste propriétaire du terrain.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le dossier de demande de renouvellement de concession funéraire.

Fait à

Le

Signature du demandeur :

Cadre réservé à l'Administration

Date de dépôt : ____/____/____

N° de dossier : _____ N° d'emplacement : _____

Durée : 15 ans 30 ans 50 ans

Tarif : _____ €

Début : ____/____/____ Fin : ____/____/____

« Les données à caractère personnel sont collectées à des fins de gestion et de suivi des concessions par la commune de Les Chavannes. Les destinataires de ces données sont les personnes habilitées au sein de la mairie. Les informations sont conservées jusqu'à que les restes du défunt ne soient plus dans le cimetière. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité de ces données. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Vous pouvez effectuer ces démarches par téléphone au 04.79.83.11.50 ou à l'adresse : info@les-chavannes.com. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez nous contacter, et si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »